



Disciplines complémentaires

Les cursus associent à l'enseignement de la spécialité, plusieurs disciplines complémentaires imposées ou au choix de l'étudiant parmi une liste prédéfinie de cours selon le cursus de sa spécialité. Les disciplines complémentaires sont affectées dans les Unités d'enseignement de connaissance et de pratiques associées (UE2), d'enseignements transversaux (UE3) et optionnels (UE4) spécifiques au cursus.

[Livret des disciplines complémentaires 2020-2021](#)